



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/90
4 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services, et des produits de base
Douzième session
Genève, 7 et 8 février 2008
Point 3 de l'ordre du jour

**CONTRIBUTION DE LA MONDIALISATION AU DÉVELOPPEMENT:
RÔLE DU COMMERCE ET APPORT DE LA CNUCED**

Note d'information du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

La douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Accra (Ghana) du 20 au 25 avril 2008, sera l'occasion pour les États membres de la CNUCED d'examiner les perspectives et les enjeux de la mondialisation pour le développement. Contribution de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à la Conférence, le présent rapport étudie le rôle du commerce international – et l'apport de la CNUCED à cet égard – s'agissant de mettre à profit la mondialisation et de promouvoir un développement partagé.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retard survenu dans la procédure de traitement de la documentation.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. PERSPECTIVES, ENJEUX ET DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE	4
A. La mondialisation et la nouvelle géographie du commerce mondial	4
B. Le multilatéralisme à la croisée des chemins et la tendance au régionalisme	7
C. Produits de base – Pour une envolée des ressources	10
D. Énergie, commerce et développement	12
E. Environnement, changements climatiques et développement: les enjeux pour l’avenir.....	14
F. Économie et commerce des services: la nouvelle frontière	18
G. Mobilité de la main-d’œuvre	19
H. Garantir une concurrence loyale et contrôler les pratiques anticoncurrentielles pour que la libéralisation du commerce contribue le plus possible au développement	21
II. CONTRIBUTION DE LA CNUCED À UN DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ TIRÉ PAR LE COMMERCE	21

Introduction

1. Le commerce international est un tel moteur de la mondialisation que les deux notions sont souvent considérées comme synonymes. Depuis le début de ce siècle, l'importance, l'ampleur et l'allure de ce phénomène se sont accrues à un rythme sans précédent, se répercutant encore sur la croissance et le développement économiques dans tous leurs aspects. Cela est d'autant plus vrai que le lien entre le commerce et l'investissement international, le transfert de technologie et l'intégration de la main-d'œuvre est plus fort que jamais.

2. La mondialisation induite par les échanges commerciaux a contribué à certains changements d'orientation dans l'économie mondiale, le système commercial international et dans les pays en développement même, changements qui ont également eu des répercussions sur ce phénomène. Il s'agit notamment de l'émergence de certains pays en développement en tant que moteurs du commerce aux niveaux régional et mondial, de l'avancée inexorable vers la régionalisation, de la concurrence exacerbée de la demande de produits de base, tels que denrées alimentaires, énergie et minerais, de la quête universelle d'une main-d'œuvre et de qualifications compétitives en termes de coûts et de qualité, et de l'importance sans précédent accordée au savoir, à l'innovation et à l'avance technologique.

3. En outre, la libéralisation du commerce et de l'investissement dans les pays développés et certains pays en développement, tirée par les politiques et l'économie de marché, a stimulé les chaînes de production et de distribution mondiales mises en place par les sociétés transnationales. Les pays en développement sont entraînés plus que jamais dans cet ensemble complexe de produits et de marchés mondiaux.

4. Comme il est proclamé dans le Consensus de São Paulo, le commerce est non pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à la croissance et au développement. Il faudrait par ailleurs considérer le commerce comme un moteur de la croissance économique contribuant à une meilleure répartition des avantages de la mondialisation et à la réalisation des objectifs internationaux de développement, tels que la réduction de la pauvreté, qui est aussi l'un des objectifs du Millénaire pour le développement. Le bilan de la mondialisation commerciale est donc mitigé à cet égard. Le développement a profité à certains pays, qui ont été en mesure de tirer parti du commerce pour mobiliser l'investissement national et étranger, catalyser l'entrepreneuriat, stimuler et diversifier leurs capacités de production et d'exportation et en augmenter ainsi la valeur, encourager le transfert et le développement national de la technologie, créer des emplois, améliorer le revenu et le bien-être des consommateurs, réduire la pauvreté et progresser sur la voie de l'égalité des sexes.

5. Par ailleurs, la mondialisation commerciale a imposé des coûts et des défis aux pays en développement, parmi lesquels la désindustrialisation, le déclin des industries traditionnelles et de l'agriculture, des incidences négatives sur les modes de subsistance ruraux, le chômage urbain, la marginalisation accrue de certaines régions et communautés, l'insécurité alimentaire, la situation précaire des femmes, la vulnérabilité face aux chocs financiers, des inégalités économiques croissantes entre et dans les pays, ainsi que des disparités et des tensions sociales.

6. La douzième session de la Conférence offre l'occasion aux États membres de la CNUCED d'examiner les moyens de tirer parti du commerce pour faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et le système commercial international, dans une

optique qualitative, afin d'optimiser les avantages du développement, de réduire les coûts et de promouvoir un développement partagé. Contribution de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à la Conférence, le présent rapport examine l'état du commerce international et l'apport éventuel de la CNUCED.

7. Le chapitre I passe en revue certaines réalités nouvelles et certains problèmes persistants qui se font jour avec la mondialisation et qui ont des incidences sur les perspectives en matière de commerce et de développement des pays en développement et des pays en transition. En outre, il indique les domaines essentiels d'un environnement international propice à la cohérence des politiques, à la gouvernance et à la solidarité au niveau mondial venant s'inscrire en complément des mécanismes nationaux et régionaux, afin d'optimiser les avantages découlant de la mondialisation commerciale sur le plan du développement et de réduire les coûts correspondants. Le chapitre II concerne les domaines dans lesquels la CNUCED peut jouer un rôle catalytique pour une intégration favorable des pays en développement dans l'économie mondiale.

I. PERSPECTIVES, ENJEUX ET DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

A. La mondialisation et la nouvelle géographie du commerce mondial

1. Nouvelles réalités et problèmes persistants

a) Dynamisme des flux commerciaux internationaux

8. Au cours des trente dernières années, les flux commerciaux internationaux se sont considérablement accrus, généralement à un rythme plus élevé que la production mondiale. En particulier, les exportations mondiales de biens et services ont doublé entre 1995 et 2006, pour dépasser les 14 700 milliards de dollars en 2006¹. Le commerce a également eu un impact accru sur l'économie mondiale et le développement. Plusieurs facteurs qui expliquent ces tendances, tels que la libéralisation des droits de douane, la promotion de l'investissement étranger direct, la consolidation des réseaux mondiaux de production et de distribution, ainsi que l'évolution technologique, expliquent et interagissent avec ces tendances. Les avantages comparatifs et compétitifs se sont modifiés et l'importance des ressources naturelles disponibles et de l'avance technologique s'est accrue. Les pays qui participent effectivement au commerce mondial et qui ont contribué à son évolution géographique sont intégrés de façon plus avantageuse dans l'économie mondiale et le système commercial international, de sorte que leur développement est globalement positif. La mondialisation peut donc mettre les pays sur la bonne voie pour atteindre les objectifs internationaux de développement tels les objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, de telles avancées sont exposées aux risques découlant de facteurs tels que l'accumulation continue de déséquilibres des comptes courants au niveau mondial et les réactions protectionnistes des pays développés.

¹ Les exportations de marchandises ont représenté 12 000 milliards de dollars et les services 2 700 milliards de dollars.

b) Augmentation soutenue du commerce Sud-Sud

9. Les résultats commerciaux Sud-Sud ont été impressionnants, quantitativement et qualitativement, de sorte que le commerce Sud-Sud, qui était en marge du commerce international, s'est retrouvé en son centre. Le commerce des marchandises Sud-Sud a connu un essor dynamique, passant de 577 milliards de dollars en 1995 à 12 000 milliards de dollars en 2006. En 2005, 46 % du total des marchandises exportées par les pays en développement étaient destinés à d'autres pays en développement. Les échanges interrégionaux Sud-Sud ont progressé sensiblement, en grande partie à la faveur de la demande d'énergie et de matières premières industrielles de la part des pays en développement d'Asie et des exportations de produits manufacturés et de services de la région à destination d'autres régions en développement.

10. Au vu des taux de croissance actuels, il est probable que d'ici à la fin de la décennie, plus de la moitié du commerce des pays en développement sera destinée à d'autres pays en développement, bien qu'actuellement seul un petit nombre de ces pays occupe le devant de la scène. Des initiatives de coopération économique entre pays en développement, dont la plus importante demeure le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), ont généré des perspectives de croissance. L'expansion du commerce Sud-Sud a également donné un nouvel élan aux programmes d'intégration économique régionale. Cet essor a été facilité par la diversification des exportations et des importations, de meilleures conditions commerciales et concurrentielles, ainsi que par l'apparition de nouveaux marchés et de nouvelles sources d'approvisionnement, tous éléments qui ont également profité de ce dynamisme.

11. L'émergence d'un «nouveau» Sud est en partie ce qui alimente le nouveau dynamisme du commerce Sud-Sud et du commerce mondial et procure de nouvelles sources d'investissement. La croissance dynamique de certains pays du Sud donne naissance à des entreprises de rang mondial qui prennent une part active au commerce et aux investissements dans les pays développés et les pays en développement. Ces pays offrent de nouveaux débouchés pour les produits de base (demande de la part des producteurs) et les biens de consommation, du fait d'une demande de revenus croissants. Cette situation a contribué à l'augmentation de la part des pays en développement dans le commerce mondial – le niveau de leurs exportations de marchandises étant passé d'environ 20 % en 1970 à un record sans précédent d'environ 36 % en 2006. L'expérience de ces pays apporte un enseignement majeur, à savoir qu'il est essentiel pour un pays de participer aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial pour obtenir de bons résultats à l'exportation.

c) Marginalisation persistante

12. Il n'en reste pas moins que la mondialisation n'a pas amélioré de façon équitable les perspectives de développement de tous les pays, en particulier des pays les moins avancés (PMA), des pays sans littoral et des petits pays économiquement vulnérables. De fait, la part des exportations dans le commerce mondial des 50 PMA, dont la majorité sont des pays d'Afrique subsaharienne, est passée de 2,5 % en 1960 à quelque 0,5 % en 1995, niveau qui est resté globalement stationnaire depuis, avec une légère hausse à 0,8 % en 2006. La vulnérabilité de ces pays aux chocs extérieurs s'est accentuée et leurs contraintes structurelles (notamment la dépendance excessive à l'égard des produits de base, ainsi que la faiblesse de leurs capacités de

production et de leur compétitivité) sont encore plus flagrantes. La mondialisation et la libéralisation ont pénalisé de nombreux pays (ou la population de ces pays) et on craint de plus en plus que cette situation soit insoutenable à terme sur les plans économique, social, politique et écologique, au vu des inégalités croissantes et de la perte de cohésion sociale. Même les pays qui ont été en mesure de participer à une mondialisation désormais commerciale se heurtent toujours à d'énormes difficultés pour remédier à la pauvreté et à la grave pénurie d'infrastructures, ainsi que pour offrir un accès universel aux services.

2. Environnement propice

13. Il est fondamental que l'attention et le soutien déployés aux niveaux national et international reposent sur l'identification des moyens de renforcer du point de vue qualitatif une intégration commerciale des pays en développement qui garantisse des avantages en termes de développement. Cela passerait par une action sur trois fronts: a) aider à renforcer les capacités de production et la compétitivité des pays en développement; b) améliorer les conditions d'accès aux marchés pour ces pays par le biais d'accords commerciaux et de négociations aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral; et c) renforcer leur participation aux chaînes de valeur offrant plus de rentabilité et de revenus, en particulier dans les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. Les outils d'analyse et de recherche de la CNUCED peuvent être utiles pour déterminer un ensemble cohérent d'instruments et d'institutions aux niveaux national et international permettant de renforcer un «environnement propice» au développement.

14. L'expansion du commerce Sud-Sud a donné un nouvel élan au commerce régional et interrégional ainsi qu'à l'intégration économique des pays en développement. Il est donc possible de soutenir des politiques gouvernementales efficaces et cohérentes coordonnées aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, afin de maintenir le dynamisme du commerce Sud-Sud et de veiller à ce qu'il contribue au développement. La conclusion du troisième cycle de négociations relatives au SGPC et la mise en œuvre de l'accord en résultant constitueraient un bon stimulant. Les institutions existantes devraient être renforcées pour garantir les liens nécessaires qui permettent d'accéder aux mécanismes de financement du commerce et aux réseaux d'institutions financières et de négociants. L'élaboration et l'application de normes régionales pour les produits peut être efficace à cet égard. De nombreux problèmes perdurent toutefois, tels que la probabilité d'effets de contagion susceptibles de conduire à la saturation des marchés, le manque de diversité et l'absence de valeur ajoutée parmi les producteurs de produits de base, les insuffisances en matière d'infrastructures physiques et de facilitation du commerce et les goulets d'étranglement, les complémentarités limitées entre de nombreux pays et l'éviction des PMA et des petits pays économiquement vulnérables par des pays plus compétitifs dans certains secteurs.

15. Le dynamisme du nouveau Sud et du commerce entre pays en développement appelle des modifications, une adaptation et une innovation institutionnelles, en ce qui concerne le dialogue et la coopération Sud-Sud mais aussi Nord-Sud, afin d'asseoir et de renforcer l'impact que peut avoir sur le développement l'économie vigoureuse des pays du Sud. Le néoprotectionnisme sous couvert de nationalisme économique visant le commerce avec les pays en développement et l'investissement dans ces pays est contre-productif et doit être évité de façon à réaliser un équilibre global positif. Il faudra garder à l'esprit qu'en général, bien que les pays en développement aient récemment enregistré une croissance rapide et, pour certains d'entre eux, une augmentation notable des exportations mondiales et des investissements, ils se heurtent

toujours à d'énormes difficultés pour surmonter durablement le sous-développement et la pauvreté accumulés.

B. Le multilatéralisme à la croisée des chemins et la tendance au régionalisme

1. Nouvelles réalités et problèmes persistants

a) L'OMC, le système commercial multilatéral et le Cycle de Doha

16. Le système commercial multilatéral régi par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est et reste le principal instrument pour la libéralisation des échanges entre les pays, la poursuite des négociations dans ce domaine, la mise au point de disciplines pour la conduite du commerce multilatéral, le règlement de différends commerciaux entre les membres et l'octroi d'une assistance pour la mise en œuvre et la supervision d'une vingtaine d'accords commerciaux multilatéraux. Le système de l'OMC, avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), a indubitablement contribué à la libéralisation et à l'expansion du commerce mondial, au dynamisme de l'économie mondiale et aux progrès de la mondialisation commerciale.

17. L'OMC se transforme également en une organisation universelle. Elle compte actuellement 151 membres et plusieurs pays ont engagé une procédure d'accession. Les négociations relatives à l'accession constituent un vrai défi, en particulier pour les PMA. En outre, les pays en développement candidats, qui se sont vus demander des mesures de libéralisation relativement poussées et des engagements rigoureux en matière de réforme, y compris des engagements allant au-delà de ceux normalement prévus dans le cadre de l'OMC, pourraient éprouver de graves problèmes d'adaptation. Des conditions d'accession adaptées aux réalités et tenant compte des conditions de départ prévalant dans les pays en développement considérés, tels que les besoins en matière de commerce, de développement et de financement contribueraient à un ajustement positif ainsi qu'une modernisation économique et institutionnelle.

18. Le programme pour le développement du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha offre une occasion unique d'intégrer le développement dans le système commercial multilatéral et de contribuer à l'instauration d'«un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire». Un système politique axé sur le développement contiendrait une composante importante consacrée au développement, en offrant un accès aux marchés effectif et facilité pour les exportations de produits de base, d'articles manufacturés et de services en provenance des pays en développement; il prévoirait en outre des mesures positives, un traitement spécial et différencié et une certaine flexibilité, faisant l'objet d'engagements contractuels dans le document final du Cycle de Doha. Dans la mesure où le résultat des négociations déterminera les conditions commerciales pour les décennies à venir, il ne faut pas perdre l'occasion de donner corps au Programme de Doha pour le développement.

b) La vague de régionalisme

19. Paradoxalement, l'OMC et le système commercial multilatéral, qui devraient fixer la norme en matière d'ouverture, de prévisibilité et d'équité, et orienter le développement sont à la croisée des chemins. Non seulement le Cycle de Doha connaît des difficultés mais, en raison de

leur prolifération croissante, les accords commerciaux régionaux (ACR) se livrent concurrence pour se faire une place dans le contexte de la libéralisation du commerce et de la réglementation. Le nombre d'ACR devrait atteindre 400 et déjà plus de 50 % du commerce mondial est réalisé dans le cadre de ce type d'accord. Le suivi de cette tendance s'impose et il faut veiller à ce que les ACR apportent des avantages sur le plan du développement et qu'ils soient conformes au système commercial multilatéral en vigueur, et réaffirmer l'importance du multilatéralisme.

c) Défis liés à l'adaptation du commerce

20. Les accords commerciaux résultant de négociations commerciales entraîneront des mutations dans les politiques, la législation, les modes de production et de commerce des pays en développement afin que ceux-ci se conforment et s'adaptent au nouveau système commercial et en tirent parti. Les avantages attendus de la libéralisation du commerce profitera aux pays en développement à moyen terme et à long terme. Cela implique toutefois des effets à court terme et à moyen terme, notamment: a) l'effritement des préférences; b) une perte de revenus résultant de la réduction des droits de douane; c) l'augmentation des prix des produits alimentaires pour les pays importateurs nets de ces produits; d) des recettes d'exportation moins élevées que prévu; et e) des coûts sociaux, tels que pertes d'emplois et de moyens de subsistance en raison du déclin de secteurs en concurrence avec les produits étrangers et de secteurs d'exportation privés de préférences commerciales. Trouver des solutions adaptées à ces problèmes s'impose. Il faut aussi tenir compte des coûts liés à la mise en œuvre, que la plupart des pays en développement ne sont pas nécessairement en mesure de supporter sans aide financière.

d) Obstacles non tarifaires et mesures environnementales

21. La libéralisation des droits de douane a entraîné une augmentation des mesures non tarifaires, qui deviennent une «nouvelle frontière» protectionniste et empêchent un accès effectif aux marchés. Les prescriptions techniques et les normes de produit représentent de 60 à 70 % de tous les obstacles non tarifaires. Destinées à protéger la santé humaine et animale et celle des végétaux, et à préserver la sécurité et l'environnement, les prescriptions techniques dans le domaine du commerce ont de plus en plus tendance à guider les modes de production, de transformation et de commercialisation des marchandises, et il devient de plus en plus contraignant de s'y conformer. En raison des préoccupations environnementales et désormais des mesures de réduction et d'adaptation liées aux changements climatiques, notamment les prescriptions en matière d'efficacité énergétique, il sera encore plus difficile pour les pays en développement d'élaborer des normes préventives et de s'adapter. Les nouvelles dispositions visant à protéger l'environnement, la santé et, en particulier, la salubrité des aliments, sont de plus en plus rigoureuses, complexes et changeantes, tendance vouée à perdurer.

2. Un environnement propice

22. Le système commercial multilatéral et l'OMC conserveront leur importance au cours des années à venir, indépendamment de l'issue du processus de Doha. Ils doivent constituer le pilier central de la gouvernance internationale. Aucun autre mécanisme de remplacement viable ne peut apporter les mêmes avantages commerciaux qu'un système commercial multilatéral qui fonctionne bien et qui privilégie le développement.

23. L'universalité de l'OMC est essentielle pour assurer la légitimité du système commercial. Il est fondamental que les membres de cette institution garantissent des conditions d'adhésion justes et équitables répondant aux besoins commerciaux et financiers d'un pays candidat à l'accession et qui soient proportionnées à ses besoins de développement, et qu'ils soutiennent toutes les étapes des négociations relatives à l'accession.

24. Il est essentiel, pour garantir le succès du cycle de négociations, d'exploiter la dimension développement du Cycle de Doha en vue d'accorder aux pays en développement un accès aux marchés satisfaisant et une flexibilité politique leur permettant de préserver leurs besoins et leurs intérêts en matière de commerce, de développement et de financements. Tous les pays, en particulier les principaux acteurs, ont donc la responsabilité commune d'afficher leur volonté politique et une flexibilité accrue dans la recherche de solutions de compromis afin d'assurer le succès du cycle de négociations en se mobilisant autour du programme de développement s'y rapportant.

25. Pour améliorer la cohérence entre l'OMC et les ACR, dans une optique de développement, il importe de mener à terme le Cycle de Doha afin qu'une nouvelle série d'accords multilatéraux puisse empêcher toute érosion supplémentaire du système commercial multilatéral. Il faudrait en outre doter l'OMC de disciplines claires, améliorées et efficaces pour assurer la conformité des ACR avec les principes de l'OMC. Parallèlement, étant donné que les ACR Sud-Sud stimulent le développement et au vu de la nécessité pour les pays en développement de bénéficier d'une marge de manœuvre dans les ACR Nord-Sud, il faut que les disciplines de l'OMC relatives aux accords commerciaux régionaux prévoient pour ces pays un traitement spécial et différencié explicite et réel. Il faut également superviser et évaluer continûment l'évolution des ACR et leurs incidences sur le développement.

26. Les donateurs et les institutions financières internationales doivent apporter une aide adéquate, prévisible et durable pour engager les ajustements et financer les coûts de mise en œuvre, renforcer les infrastructures commerciales et assurer le renforcement des capacités nécessaire pour tirer parti des débouchés commerciaux. Dans ce contexte, l'initiative d'aide au commerce peut jouer un rôle essentiel et devrait être concrétisée. Cette aide au commerce doit être volumineuse, compléter d'autres mesures, être prévisible, répondre aux besoins et à la demande, ne pas être génératrice de dettes et ne pas être tributaire de l'issue du cycle de négociations. Il est également impératif que tous les pays en développement, dans le besoin, en bénéficient et qu'elle soit disponible aux niveaux national et régional, mais aussi à un niveau multilatéral par le biais d'institutions de développement telles que la CNUCED.

27. L'OMC et les accords commerciaux régionaux devraient s'attaquer sans attendre aux obstacles non tarifaires de premier plan auxquels se heurtent les exportations des pays en développement. Cela suppose d'accélérer les travaux sur les obstacles non tarifaires dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Il est essentiel à cet égard de définir, d'identifier, de classer et de quantifier les obstacles non tarifaires afin de les soumettre à des disciplines. Il est tout à fait opportun que la CNUCED ait lancé une initiative pluri-institutionnelle visant à établir une approche systématique pour examiner les obstacles non tarifaires, qui repose sur sa base de données exhaustive relative aux mesures ayant un effet sur le commerce. Il est très important de mettre en place des infrastructures de normalisation dans les pays en développement, en particulier les PMA, afin d'améliorer l'échangeabilité de leurs exportations. Il est également important que les gouvernements et le secteur privé affichent une

transparence accrue dans le processus d'élaboration de normes. Aux niveaux bilatéral et régional, un dialogue devrait s'instaurer pour éviter que des obstacles non tarifaires n'entravent l'accès aux marchés. Les pays en développement et leurs principaux partenaires commerciaux pourraient établir une coopération réglementaire en matière de reconnaissance mutuelle et d'harmonisation ou en ce qui concerne l'équivalence des normes nationales. Une plus ample vigilance est nécessaire pour garantir que les nouveaux régimes et politiques en matière d'environnement ne fassent pas inutilement obstacle aux exportations des pays en développement.

C. Produits de base – Pour une envolée des ressources

1. Nouvelles réalités et problèmes persistants

28. La problématique des produits de base a été un facteur décisif de la création de la CNUCED. Aujourd'hui, plus de quarante ans après, les enjeux du commerce et du développement liés aux produits de base sont plus pertinents que jamais, en dépit des progrès accomplis récemment. Depuis 2002, on a observé une véritable «envolée» des produits de base, dont les prix ont enregistré une croissance robuste après la forte contraction observée entre 1995 et 2002. L'indice des prix des produits de base de la CNUCED (y compris les combustibles) exprimé en dollars a progressé de 96 % depuis 2002. L'augmentation des prix a été tirée par la hausse spectaculaire des prix des métaux et des minéraux, qui ont bondi de 191 %, et des prix du pétrole brut, qui ont progressé de 140 %. Pour les matières premières agricoles et les produits tropicaux destinés à la préparation de boissons, les hausses moyennes ont été de 58 % et 45 %, respectivement. L'envolée récente des prix des produits alimentaires et de certaines denrées agricoles a également eu des répercussions sur le développement.

29. L'augmentation récente des prix des produits de base n'a pas été suffisante dans certains cas pour compenser les fortes contractions enregistrées dans le passé. Les prix réels des produits de base sont toujours orientés à la baisse. Dans le cas du café, par exemple, l'augmentation des cours internationaux n'a pas été suffisante pour compenser la chute des prix consécutive à la crise de 1997. Exprimés en dollars, les prix des produits de base autres que les combustibles restent inférieurs à leur niveau du début des années 80. En valeur réelle, à la fin de 2005, les prix des produits de base restaient inférieurs d'environ 30 % à leur niveau moyen de la période 1975-1985. Les agriculteurs pauvres sont particulièrement touchés parce qu'ils n'ont guère de moyens de se protéger des aléas du marché et d'obtenir des prix rémunérateurs.

30. Le développement rapide et continu de la Chine et d'autres pays à croissance dynamique, qui devrait créer et entretenir la demande de produits de base, est toutefois l'une des raisons qui poussent à l'optimisme. Cette situation est de bon augure pour le développement du secteur des produits de base, les débouchés pour ces produits, et pour les revenus des pays qui en sont tributaires. Parallèlement, les pays en développement importateurs de produits alimentaires et énergétiques pourraient être confrontés à des problèmes de sécurité alimentaire en raison de l'envolée récente des prix des denrées alimentaires, due partiellement à l'augmentation des prix de l'énergie et, dans une certaine mesure, à la conversion de cultures vivrières en cultures pour la production de biocombustibles.

2. Un environnement propice

31. Les pays en développement tributaires des produits de base et la communauté internationale sont mis au défi de garantir que les perspectives encourageantes pour ces produits peuvent aboutir à un développement multisectoriel, durable et partagé. Au niveau national, les pays en développement doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies efficaces concernant les produits de base et se doter d'institutions et de programmes de nature à promouvoir un développement viable et dynamique du secteur des produits de base ainsi que la diversification, la valorisation et la compétitivité de ce secteur. Il est nécessaire qu'ils aient un rôle de catalyseur et d'appui vis-à-vis des producteurs et des entreprises. Il faut donc concevoir et appliquer des stratégies adaptées aux conditions propres aux pays en développement tributaires des produits de base afin que les plus démunis de ceux qui travaillent dans les champs, les forêts, en mer et dans les mines puissent s'intégrer dans l'économie monétaire et profiter des avantages de la croissance mondiale. L'amélioration des infrastructures s'impose afin que les agriculteurs pauvres puissent accéder aux marchés et participer aux chaînes de valeur mondiales. La réalisation de cet objectif passera par des partenariats public-privé novateurs, nationaux et internationaux. Il faut offrir des services de mise à l'essai et de certification afin que les producteurs de denrées alimentaires puissent satisfaire aux demandes de plus en plus rigoureuses des marchés et participer efficacement à la production de produits à valeur ajoutée. Les outils financiers doivent être adaptés aux besoins et aux capacités des petits exploitants afin que ceux-ci puissent mobiliser le capital nécessaire pour améliorer leur productivité. Les institutions régionales (en particulier les organismes de normalisation et d'essai) et le développement de chaînes de valeur peuvent être utiles à cet égard.

32. Au niveau international, des mesures de gouvernance mondiale (adoptées à des fins de cohérence et de solidarité) consisteraient notamment à: a) assurer des conditions de concurrence commerciale équitable (en particulier en ce qui concerne les subventions agricoles); b) réduire la progressivité des droits de douane et les pics tarifaires imposés aux exportations de produits agricoles en provenance des pays en développement; c) mettre au point des mécanismes de financement compensatoire viables et utiles et des fonds de stabilisation permettant de compenser les pertes dues à la baisse et à l'instabilité des prix et l'augmentation du coût global des importations pour les pays en développement importateurs d'énergie; et d) adopter des mesures pour remédier aux problèmes de sécurité alimentaire et éliminer la pauvreté résultant de la hausse des prix des produits alimentaires. Des mesures internationales, par le biais d'instruments facilitateurs, tels qu'une aide au commerce et une aide au développement axées sur les produits de base, peuvent contribuer à assurer la transformation à long terme de l'économie des produits de base. La première réunion préalable à la douzième session de la Conférence, consacrée aux produits de base et organisée à Brasilia (Brésil) en mai 2007, a proposé le lancement d'une initiative mondiale sur les produits de base. Les recommandations qui y ont été formulées pourraient servir de catalyseur afin de donner un nouvel élan au programme relatif aux produits de base, dont l'objectif serait de remédier aux limites de la capacité de l'offre, et pourraient garantir la participation effective des producteurs de produits de base aux chaînes de valeur, l'examen des questions de diversification et la mise en place d'un environnement international favorable.

D. Énergie, commerce et développement

1. Réalités nouvelles et défis persistants

33. L'accès à l'énergie est indispensable pour soutenir la croissance économique et améliorer la qualité de la vie. L'économie de l'énergie a pris davantage d'importance avec la hausse récente des prix du pétrole et du gaz, et ses incidences sur le commerce et le développement ainsi que sur l'environnement. Ces dernières années, on a observé d'importantes fluctuations des cours du pétrole, qui ont atteint un niveau sans précédent à l'été 2006. En octobre 2007, les prix du pétrole brut ont bondi pour atteindre un record historique à plus de 86 dollars le baril.

Ils pourraient continuer d'augmenter et s'établir à 100 dollars le baril prochainement. Cette nouvelle réalité montre la nécessité d'adopter des stratégies pour promouvoir l'accès à l'énergie, améliorer le rendement énergétique et réduire la pauvreté énergétique de 1,2 milliard de personnes. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005 a également permis de mieux faire connaître les effets néfastes des changements climatiques provoqués par la consommation de combustibles fossiles.

34. L'augmentation de leurs recettes d'exportation risque d'entraîner une appréciation du taux de change réel et une perte de compétitivité des pays exportateurs d'énergie. Pour eux, le principal enjeu consiste à investir prudemment ces gains exceptionnels pour les générations futures et à prévenir les effets négatifs sur la compétitivité. Ils doivent surtout prendre des mesures ciblées pour que la hausse des recettes d'exportation n'entraîne pas un excès de liquidité qui pourrait, à son tour, provoquer un phénomène de syndrome hollandais. Ces gains exceptionnels méritent d'être investis dans le capital physique et humain afin de favoriser un développement socioéconomique durable et la réduction de la pauvreté. On pourrait adopter une approche identique dans le domaine de la coopération Sud-Sud, en vertu de laquelle les pays exportateurs d'énergie aideraient les pays importateurs.

35. Les pays importateurs d'énergie, qui sont les plus nombreux, seront le plus touchés par les effets négatifs de la hausse des prix. L'augmentation de la facture des importations risque d'avoir des répercussions sur tous les secteurs de l'économie, à commencer par une baisse du revenu des ménages au niveau microéconomique, une pénurie de combustibles et des surcoûts pesant sur l'activité des entreprises (en particulier les transports) et la compétitivité des exportations, sans parler d'une hausse de l'inflation, du chômage et de la dette extérieure au niveau macroéconomique et une réduction des recettes fiscales qui pourraient être utilisées pour combattre la pauvreté, ainsi que des problèmes liés à l'établissement des prix des denrées alimentaires et à la sécurité alimentaire. Afin de contrer les effets de la hausse des prix de l'énergie sur le commerce et le développement, il importe d'adopter des combinaisons énergétiques qui favorisent le développement durable et des stratégies pleinement adaptées à la situation de chaque pays, y compris en matière d'efficacité énergétique.

36. Une diversification vers d'autres sources d'énergie est une autre stratégie qui peut permettre de répondre aux impératifs des changements climatiques. On citera notamment les sources d'énergie renouvelables (énergie solaire, éolienne, géothermique, biomasse et biocombustibles) qui contribuent à atténuer les effets des changements climatiques. Les mesures d'efficacité énergétique du côté de la demande sont également importantes pour réduire les émissions.

2. Un environnement propice

37. Dans le secteur énergétique, la coopération pour le développement sera essentielle pour améliorer les services énergétiques sur les plans qualitatif et quantitatif, promouvoir la sécurité énergétique et améliorer les perspectives de développement et de commerce. La mise en place d'un système énergétique durable dépendra des innovations technologiques qui modifient radicalement la façon de produire et d'utiliser l'énergie. Les gouvernements devraient prendre l'initiative d'accélérer l'élaboration et l'utilisation de nouvelles technologies permettant de répondre aux besoins énergétiques croissants, sans compromettre la sécurité et l'efficacité énergétiques et l'environnement. Les pays en développement importateurs d'énergie se heurtent aux mêmes problèmes que les pays développés en ce qui concerne la sécurité et l'efficacité énergétiques et les fluctuations des prix des combustibles fossiles. Ils n'ont toutefois qu'une capacité limitée de régler leur facture énergétique, d'améliorer le rendement énergétique, d'accroître la production intérieure et de diversifier leurs sources d'énergie pour passer de combustibles fossiles à d'autres sources.

38. Il importe de trouver les moyens de rendre compatible la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec le maintien de la viabilité économique et de la stabilité politique dans les pays en développement. S'il est urgent d'agir, la lutte contre les changements climatiques ne doit pas empêcher les pays en développement d'atteindre leurs objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Pour les pays en développement, il peut être difficile d'opter pour des sources d'énergie renouvelables compte tenu de la disponibilité limitée de ces technologies sur le marché, de la rareté des possibilités de financement et de la difficulté à conclure des partenariats avec les entreprises des pays développés. Le coût et le financement des technologies renouvelables demeurent des obstacles importants au développement de sources d'énergie renouvelables. Le passage à d'autres sources d'énergie ne peut se produire que si des mesures d'incitation sont prises en ce sens. Il importe donc d'adopter des stratégies pour élaborer des politiques industrielles et commerciales qui favorisent l'adoption de sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique.

39. Les mesures qui favorisent le passage à des sources d'énergie non traditionnelles – telles que les quotas, les programmes de recherche-développement, les prix à montant fixe et les subventions à l'investissement – peuvent être incompatibles avec les règles de l'OMC. Les produits liés aux énergies renouvelables tels que les composants et les équipements, peuvent être considérés comme des «biens environnementaux». L'OMC ne fournit aucune définition des biens environnementaux et les membres de l'OMC n'ont pu se mettre d'accord pour les définir. La Déclaration ministérielle de Doha a marqué l'ouverture de négociations sur la réduction ou, selon qu'il sera approprié, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux. Les biens liés aux énergies renouvelables se heurtent à des obstacles tarifaires et non tarifaires, en particulier des réglementations techniques, qui doivent être levés. Un certain nombre de pays en développement, tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, la Malaisie et l'Afrique du Sud, jouissent de vastes marchés intérieurs et d'un excellent potentiel d'exportation de produits liés aux énergies renouvelables. Le Mexique, la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie et l'Uruguay ont également un avenir prometteur comme exportateurs de produits énergétiques renouvelables.

40. Les biocombustibles sont une importante source d'énergie nouvelle. Outre les avantages stratégiques et les bienfaits climatiques que l'on peut tirer du remplacement des combustibles fossiles par des biocombustibles, en particulier dans le secteur des transports, la production et le

commerce de biocombustibles peut avoir des retombées positives du point de vue social en créant des emplois, en particulier dans les zones rurales des pays en développement. Les perspectives commerciales sont également bonnes, même si des mesures tarifaires et non tarifaires entravent le commerce international. Il importe de suivre de près le développement des biocombustibles dans les pays, en particulier les effets de l'augmentation de la production bioénergétique sur les prix, la production et le commerce des denrées alimentaires, ainsi que sur la sécurité alimentaire.

E. Environnement, changements climatiques et développement: les enjeux pour l'avenir

1. Réalités nouvelles et défis persistants

41. Les effets de l'activité humaine sur les ressources naturelles mondiales – source essentielle de développement commercial et économique – figurent désormais au premier plan des préoccupations de la communauté internationale en matière de développement car il en résulte des problèmes importants, mais aussi des opportunités en termes de préservation de l'environnement et de promotion du développement économique.

a) Les changements climatiques

42. Aspect crucial de la mondialisation commerciale, les changements climatiques ont déjà des effets considérables et irréversibles sur le développement. Il existe aujourd'hui un consensus international sur le fait que l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone et le méthane, dont la plupart sont liées à l'utilisation par l'homme de combustibles fossiles, a des répercussions néfastes sur les régimes climatiques mondiaux. Dans ce contexte inquiétant, le commerce est un facteur important pour promouvoir l'utilisation de biens offrant un meilleur rendement énergétique et des énergies renouvelables. La valeur des échanges commerciaux dans ce domaine reste relativement faible, mais les perspectives de croissance sont très prometteuses.

43. Les changements climatiques se font sentir de façon inéquitable. Les pays pauvres sont les plus durement et les plus rapidement touchés, alors que les pays riches sont responsables des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre. Certains secteurs essentiels comme l'agriculture, la pêche, la foresterie, l'industrie, l'énergie et les transports sont très sensibles aux changements climatiques. Les catastrophes naturelles réduisent à néant les investissements stratégiques des pays dans les infrastructures et il n'existe que peu d'assurance pour couvrir ces pertes. L'augmentation du niveau des mers entraîne une plus grande érosion des sols, la perte de terres productives, un plus grand risque de tempêtes tropicales et une moindre résistance des écosystèmes côtiers, sans parler du coût des mesures à prendre pour faire face à ces phénomènes et s'y adapter. Les petits pays insulaires en développement sont particulièrement vulnérables.

b) Prescriptions en matière d'environnement, de santé et de sécurité alimentaire

44. Les nouvelles prescriptions en matière d'environnement, de santé et de sécurité alimentaire posent d'importants problèmes en ce qui concerne l'accès des produits des pays en développement aux principaux marchés d'exportation, tout en offrant des perspectives pour la compétitivité des exportations et des méthodes de production et de consommation durables au niveau national. Ces nouvelles prescriptions deviennent de plus en plus strictes, fréquentes, complexes et interdépendantes. Beaucoup sont désormais imposées par le secteur privé, et

cohabitent et interagissent avec les prescriptions gouvernementales obligatoires. Les gouvernements fixent les caractéristiques des produits ainsi que les procédés et méthodes de production (PMP) liés aux produits, et le secteur privé impose de son côté des PMP spécifiques non liés aux produits pour répondre aux caractéristiques des produits. Il est aujourd'hui difficile de savoir si les disciplines de l'OMC s'appliquent aux normes du secteur privé. Elles peuvent toutefois poser des problèmes de justification, de transparence, de discrimination et d'équivalence.

45. Outre leur fonction technique (garantie de qualité), les normes du secteur privé remplissent une fonction de gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, entraînant (souvent avec les marques et les brevets) d'importantes relations de dépendance et un déplacement des coûts, souvent au détriment des producteurs/exportateurs des pays en développement. Ces prescriptions du secteur privé dans les chaînes d'approvisionnement ont également pour effet de marginaliser les pays et les producteurs les plus petits, évinçant ainsi du commerce ceux qui en ont le plus besoin pour atténuer la pauvreté.

c) Méthodes de production, services et produits écologiques

46. L'attention prêtée par l'opinion publique internationale aux problèmes causés par les changements climatiques, l'exploitation intensive des ressources, l'ampleur de la pollution liée à la croissance économique et les modes de vie non durables, ainsi que la pression exercée par les nouvelles prescriptions en matière d'environnement, de santé et de sécurité alimentaire, font que les méthodes de production, les services et les produits écologiques suscitent un intérêt accru. Ce sont les marchés stratégiques de demain et les pays en développement doivent identifier les débouchés commerciaux et les possibilités qui s'offrent à eux, et définir quelles initiatives politiques doivent être lancées à temps pour tirer parti de ces possibilités.

d) La diversité biologique

47. L'approche internationale de la protection de la biodiversité continue d'être axée sur la recherche de moyens novateurs de promouvoir l'exploitation durable de cette biodiversité et d'en faire profiter les pays et leurs peuples du point de vue économique, social et environnemental. Les pays riches en biodiversité exploitent, avec la participation croissante du secteur privé local, les nouvelles possibilités de commerce et d'investissement sur les marchés émergents pour les produits et les services issus de la biodiversité. L'initiative BioTrade de la CNUCED contribue à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité grâce à la promotion du commerce et de l'investissement dans les produits et services de biocommerce.

e) Les savoirs traditionnels

48. Si l'on veut mettre le savoir au service du développement, il faut aider les pays en développement qui sont riches en connaissances, innovations et pratiques issues des savoirs traditionnels à tirer parti de ces ressources. Les savoirs traditionnels sont le principal atout des pauvres, qui utilisent ces savoirs pour obtenir des biens et des services de leur environnement naturel. Or, les savoirs traditionnels disparaissent à un rythme alarmant partout dans le monde, la mondialisation et la dégradation de l'environnement entraînant la désintégration des communautés et des modes de vie traditionnels. Le problème vient aussi du fait que les savoirs traditionnels sont exploités et brevetés de manière injustifiée par des tiers sans le consentement

des détenteurs originels de ces connaissances et sans partage équitable des avantages qui en découlent. Une action concertée doit donc être menée aux niveaux national, régional et international pour remédier à cette situation et établir des mécanismes et régimes appropriés pour la préservation, la promotion et la protection des savoirs traditionnels, ainsi que la publication d'information, le consentement préalable donné en connaissance de cause et le partage équitable des bénéfices.

2. Un environnement propice

49. Compte tenu des liens qui existent entre le commerce, l'environnement et le développement dans le contexte de la mondialisation, il importe de garantir la cohérence des politiques et de créer un environnement propice pour que les pays en développement puissent agir de façon efficace et dynamique pour relever les défis et saisir les possibilités qu'impliquent les changements climatiques et la biodiversité, les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés, en augmentant l'efficacité matérielle, en réduisant l'intensité de la pollution de la production destinée à l'exportation et en tirant parti des possibilités d'exportation de produits écologiques.

50. Les aspects des changements climatiques et de la biodiversité qui ont des incidences sur le commerce et le développement font l'objet de diverses politiques. Parmi les instruments visant à réduire les émissions de carbone, figurent: a) des mesures réglementaires (par exemple, normes relatives au rendement énergétique et règlements ou normes sur les énergies renouvelables); b) des mesures budgétaires (par exemple, taxes sur le carbone ou subventions en matière de rendement énergétique et de remplacement de combustibles); et c) des incitations fondées sur le marché (par exemple, mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto et marchés publics).

51. Pour que les mesures soient efficaces, il faut une action politique mondiale, fondée sur une même conception des objectifs à long terme des politiques climatiques et un cadre solide de coopération. Pour lutter contre les changements climatiques, il importe de prendre des mesures a) d'atténuation en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et b) d'adaptation en créant des sociétés plus résistantes aux changements climatiques. Si l'on veut que le futur régime climatique mondial comprenne des engagements en matière de réduction des émissions applicables à certains pays en développement, les pays développés doivent aider ces pays dans les domaines du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de l'adaptation. Parallèlement, il importe d'étudier les effets que les mesures de réduction des émissions peuvent avoir sur les pays en développement qui sont fortement tributaires de la production et de l'exportation de combustibles fossiles et de fournir un appui à ces pays. Étant donné que les changements climatiques posent des problèmes à long terme, il importe de tenir compte de l'évolution de la technologie dans le cadre des politiques visant à élaborer et à adopter de nouvelles technologies énergétiques. Les pays en développement doivent disposer de mécanismes de financement spécifiques pour concevoir et adopter ces nouvelles technologies.

52. Les biocombustibles (combustibles dérivés de la biomasse) sont l'un des produits nés de la recherche d'un nouveau modèle économique fondé sur des émissions à faible teneur en carbone. Pour que la production et l'utilisation de biocombustibles aient des effets positifs pour l'environnement et le développement, les gouvernements doivent élaborer des stratégies appropriées et prendre certaines décisions cruciales: a) Les biocombustibles seront-ils utilisés dans les transports ou comme source d'énergie plus large? b) Quels sont les besoins fonciers?

et c) Quelles sont les technologies de conversion souhaitables? Ils doivent aussi réfléchir aux incidences économiques et environnementales, à la compatibilité des biocombustibles avec les infrastructures existantes de distribution et d'utilisation de combustibles, et aux autres utilisations possibles et concurrentes de la biomasse.

53. Afin de faire face à la multiplication des nouvelles prescriptions en matière d'environnement, de santé et de sécurité alimentaire, il importe de prendre les mesures suivantes: a) concevoir des stratégies nationales d'ajustement qui réduisent le plus possible les coûts des nouvelles prescriptions et permettent d'en tirer le meilleur parti (par exemple en réduisant la pollution ou en augmentant l'efficacité matérielle, la sécurité sur le lieu de travail et la sécurité alimentaire); et b) tirer parti des perspectives de production et d'exportation de produits et de services écologiques, tels que les produits issus de l'agriculture biologique, les produits biodégradables, les colorants et substances aromatisantes naturels, et les biocombustibles.

54. Pour élaborer des stratégies d'ajustement dynamiques appropriées, il importe de définir clairement les concepts, de bien comprendre le rôle des politiques d'appui ou d'accompagnement, d'établir des partenariats efficaces entre les secteurs public et privé et de garantir la cohérence des politiques au niveau national. Il peut être aussi intéressant de procéder à des analyses comparatives et à des échanges d'expériences et de pratiques optimales concernant les stratégies d'ajustement dynamiques. L'élaboration de normes régionales pour les pays en développement peut faciliter l'accès aux marchés étrangers et favoriser également le commerce régional. La norme récemment élaborée par la CNUCED pour les produits biologiques des pays d'Afrique de l'Est est exemplaire à cet égard.

55. Il est probable que les questions environnementales occuperont une place croissante à l'OMC et dans les accords commerciaux régionaux et bilatéraux, notamment dans le cadre de la libéralisation accélérée des biens et services environnementaux, de la remise en question des législations nationales en matière d'environnement, et de la clarification des liens entre les règles commerciales et les accords environnementaux. Il faut aider les pays en développement à identifier et défendre leurs intérêts dans les instances directives internationales s'occupant des biens et services environnementaux.

56. La communauté internationale doit également aider ces pays à élaborer des politiques nationales et à utiliser toutes sortes d'instruments, notamment des instruments économiques, pour protéger, préserver et utiliser durablement les savoirs traditionnels et les ressources biologiques correspondantes. Des régimes nationaux, régionaux et mondiaux s'imposent pour préserver, promouvoir et protéger les savoirs traditionnels (y compris la protection nationale et internationale des droits de propriété intellectuelle, la publication préalable d'information, le consentement préalable éclairé et le partage équitable des bénéfices). Dans ce contexte, les négociations et les débats qui se tiennent à l'échelon international sur des instruments juridiques internationaux (comme la Convention sur la diversité biologique) visant à réglementer l'accès et le partage des bénéfices sont aussi essentiels pour réduire le risque d'utilisation indue des savoirs traditionnels et des ressources biologiques appartenant aux pays en développement.

F. Économie et commerce des services: la nouvelle frontière

1. Réalités nouvelles et défis persistants

57. Les services contribuent à la croissance économique et au développement en créant une économie compétitive, en procurant des emplois, en améliorant l'accès aux services essentiels et en stimulant le commerce. Entre 1990 et 2005, leur part dans le produit intérieur brut est passée de 65 % à 72 % dans les pays développés et de 45 % à 52 % dans les pays en développement. Aujourd'hui, le secteur des services représente plus de 70 % des emplois dans les pays développés et environ 35 % dans les pays en développement. Le commerce mondial des services a quasiment triplé pour atteindre 2 400 milliards de dollars.

58. La performance des pays en développement dans le domaine du commerce des services a été exceptionnelle; depuis 1990, leurs exportations de services affichent une croissance annuelle moyenne de 8 %, contre 6 % pour les pays développés, et leur part dans les exportations mondiales de services est passée de 19 % à 24 %. Les voyages et les transports continuent de représenter la majeure partie des exportations de services des pays en développement, tandis que les services aux entreprises, y compris les services liés aux technologies de l'information et de la communication, les services financiers et les assurances, représentent désormais un tiers du total des exportations. Le commerce des services dans les pays en développement est actuellement dominé par un petit nombre de pays. Les pays en développement d'Asie représentent 75 % du commerce total des services des pays en développement, ceux d'Afrique 10 % et ceux d'Amérique latine et des Caraïbes 15 %. Un nombre croissant de pays exportent des services dans les secteurs du tourisme, des transports, de la construction, de l'audiovisuel, de l'informatique et de l'information, ainsi que des services aux entreprises et des services professionnels, en particulier par le biais des modes 1 et 4. Le commerce Sud-Sud des services se développe lui aussi, les accords commerciaux régionaux jouant un rôle important à cet égard, et ouvrant de nouvelles perspectives commerciales.

59. Toutefois, nombre de pays en développement, en particulier en Afrique et parmi les PMA, n'exploitent pas encore pleinement le potentiel offert par le développement du secteur des services et par le commerce des services. Les PMA restent en marge du commerce international des services, leur part des exportations mondiales de services n'étant que d'environ 0,8 %. En outre, la plupart de leurs services concernent le secteur informel et sont des services non marchands, ce qui limite la possibilité de bénéficier de la mondialisation commerciale. Utiliser la libéralisation du commerce des services pour élargir l'accès universel aux services essentiels reste un enjeu pour ces pays.

2. Un environnement propice

60. Le formidable potentiel d'expansion de l'économie et du commerce des services est un des traits marquants de la nouvelle frontière du commerce mondial. Il s'agit aussi d'un défi dans la mesure où les gains ne sont pas automatiques. Pour en tirer parti, il importe d'adopter des politiques et des stratégies nationales efficaces de développement et de créer des conditions propices à la participation des pays en développement au commerce mondial des services.

61. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales visant à développer les secteurs de services et l'instauration d'un cadre réglementaire fondé sur des données et une évaluation exhaustive des services afin de déterminer le rythme et la progressivité des réformes continuent de poser des problèmes. Il importe de mettre davantage l'accent sur les répercussions de la

réglementation et de l'économie des services sur le développement social et humain. Par ailleurs, il est essentiel de renforcer les capacités humaines, institutionnelles et réglementaires dans les domaines de la politique et des négociations commerciales pour agir avec efficacité et tirer pleinement parti des avantages découlant des accords commerciaux dans le domaine des services.

62. Les négociations au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), dans le cadre du Cycle de Doha, à l'OMC, représentent une voie importante pour libéraliser le commerce des services dans une optique de développement, en ouvrant aux pays en développement des perspectives de commerce et de développement des services, ce qui suppose l'adoption d'engagements véritables dans les secteurs et les modes de fourniture dont l'exportation présente un intérêt pour ces pays, ainsi que la mise en œuvre effective des modalités relatives aux PMA. Pour ce qui est des négociations sur les réglementations nationales menées au titre de l'AGCS, il s'agit avant tout de trouver un équilibre entre la préservation du droit de réglementer et l'établissement de disciplines internationales claires et précises pour étayer les engagements en matière d'accès aux marchés. En ce qui concerne les autres domaines de la réglementation, il importe de tenir compte des priorités des pays en développement dans le cadre des négociations relatives aux disciplines visant à compenser les effets de distorsion des échanges imputables aux subventions, aux marchés publics et à l'établissement d'un mécanisme de sauvegarde d'urgence pour les services. Les mêmes considérations doivent être prises en compte pour la libéralisation du commerce des services dans le cadre des accords commerciaux régionaux.

63. Pour compléter la libéralisation des services, des initiatives internationales de solidarité (comme l'Initiative d'aide au commerce) peuvent être engagées pour créer des conditions propices au renforcement des infrastructures, matérielles et sociales, dans le secteur des services. Il faut aussi étudier la possibilité d'établir des partenariats public-privé. À l'échelon mondial, les institutions de microfinancement et l'aide financière des donateurs sont essentielles pour mobiliser des ressources publiques internationales aux fins du développement des services.

64. Il est essentiel d'accroître la compétitivité dans le secteur des services, ce qui permettra d'améliorer la productivité de l'ensemble de l'économie. Fournir une assistance liée au commerce aidera également les pays à élaborer des stratégies nationales relatives aux services, réaliser des évaluations sectorielles et définir des cadres réglementaires pour le développement. Les bénéficiaires de cette assistance pourraient ainsi: a) renforcer et développer les secteurs de services qui présentent un excellent potentiel à l'exportation, comme le secteur du tourisme dans le cas des petits pays vulnérables; b) progresser dans la chaîne de valeur des services, et c) se diversifier tant dans le secteur des services que dans d'autres secteurs, y compris ceux de l'agriculture et des industries manufacturières.

G. Mobilité de la main-d'œuvre

1. Réalités nouvelles et défis persistants

65. L'intégration et la mobilité de la main-d'œuvre apparaissent comme un moyen prometteur de faire du secteur des services le catalyseur d'un développement partagé. Les mouvements de main-d'œuvre devraient augmenter au cours des prochaines décennies pour des raisons économiques, politiques ou de sécurité, et sociales ou culturelles. L'intégration et la mobilité

de la main-d'œuvre s'inscrivent dans le prolongement d'une tendance ancienne bien établie. On estime que d'ici à 2010, plus d'un milliard de personnes s'intégreront au marché mondial du travail du fait des réseaux mondiaux de production, de distribution, de commerce et d'investissement, et de différents facteurs qui favorisent ou provoquent les migrations économiques. De nouvelles complémentarités en ce qui concerne la démographie, la main-d'œuvre et les compétences font que les pays d'émigration (des pays en développement pour la plupart) et les pays d'accueil (des pays développés le plus souvent) peuvent également tirer parti de la libéralisation du mouvement de personnes physiques, y compris du mouvement temporaire de personnes appelées à fournir des services à l'étranger. En outre, les envois de fonds des travailleurs migrants constituent une part appréciable des recettes en devises des pays d'origine, qui y voient une source stable de financement du développement. Les envois de fonds déclarés ont doublé au cours des cinq dernières années, pour atteindre 268 milliards de dollars en 2005, la part des pays en développement s'élevant à 199 milliards de dollars², montant qui pourrait atteindre le double en tenant compte des envois non enregistrés.

2. Un environnement propice

66. Les pays d'émigration et les pays d'accueil doivent aborder sans détour la question de la mobilité de la main-d'œuvre pour faire de cette mobilité un instrument de développement. Ils risquent dans le cas contraire de ne pouvoir profiter des effets positifs de la mondialisation du marché du travail. Les conditions actuelles d'accès aux marchés pour ce qui est de la circulation de la main-d'œuvre restent limitées en raison de pressions politiques et de contraintes de sécurité, outre le sentiment que cette circulation est néfaste pour les salaires et l'emploi. Les choses doivent changer. Il faudrait mettre en place des politiques, des stratégies et des mécanismes concrets dans les domaines du commerce et du développement aux niveaux national, régional et multilatéral pour libéraliser et faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Les engagements relatifs aux modes 1 et 4 de l'AGCS, les accords bilatéraux et régionaux visant la libéralisation et la facilitation du mouvement temporaire de travailleurs, ainsi que la sous-traitance et la délocalisation dans d'autres pays sont le meilleur antidote contre les migrations illégales et les problèmes qu'elles entraînent.

67. Il faudrait veiller à ce que les pays d'émigration non seulement tirent des avantages socioéconomiques des envois de fonds des travailleurs migrants, du retour de travailleurs et des réseaux de la diaspora, mais puissent aussi inverser le mouvement de fuite des compétences. À cet effet, les pays d'émigration et les pays d'accueil devraient conclure des accords de coopération favorisant les migrations temporaires. Ces initiatives de «codéveloppement» (y compris l'adoption de mesures encourageant la circulation plutôt que la fuite des compétences) seraient particulièrement importantes dans les secteurs socialement sensibles tels que la santé et l'éducation et dans les secteurs économiquement importants tels que l'ingénierie, la science et la technologie. Par ailleurs, il faudrait promouvoir une meilleure compréhension des coûts et des avantages de la mobilité et de l'intégration de la main-d'œuvre pour tous les pays.

² Banque mondiale. *The International Migration Agenda and the World Bank: Managing Risks and Enhancing Benefits*: 12).

H. Garantir une concurrence loyale et contrôler les pratiques anticoncurrentielles pour que la libéralisation du commerce contribue le plus possible au développement

1. Réalités nouvelles et défis persistants

68. Il faut une législation et une politique de la concurrence efficaces pour garantir une concurrence loyale et promouvoir le développement dans le cadre de la mondialisation. La généralisation des chaînes mondiales de production et de distribution et des industries fondées sur les réseaux (tels que les programmes informatiques) s'est accompagnée d'une tendance à la concentration dans plusieurs secteurs. Dans le secteur minier, par exemple, la valeur des fusions d'entreprises a atteint 60 milliards de dollars au cours des trois premiers trimestres de 2006³. Ces tendances risquent de renforcer la position de quelques grandes entreprises sur le marché, de réduire la concurrence et de favoriser les abus de position dominante et la constitution d'ententes, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives pour les pays en développement, leurs entreprises et leurs consommateurs, notamment du fait de l'augmentation des prix des importations ou de problèmes d'accès aux marchés pour les exportations. Les pays en développement sont particulièrement pénalisés par les graves insuffisances – aux niveaux national, régional et international – de la législation, des capacités institutionnelles de réglementation et des mécanismes internationaux de coopération permettant de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles.

2. Un environnement propice

69. Le consensus concernant les bienfaits de la politique de concurrence pour le développement a conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter à l'unanimité, en 1980, l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives⁴, qui a été réaffirmé par la cinquième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner l'Ensemble de principes et de règles équitables (en novembre 2005). Le nombre d'accords bilatéraux et régionaux dans ce domaine a également sensiblement augmenté. Il importe d'aider les pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre, aux niveaux national et régional, des politiques et des lois permettant de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, en particulier les pratiques transfrontières, ce qui passe par un renforcement de l'aide internationale et des mécanismes de coopération incluant les pays en développement. La CNUCED est l'institution appropriée pour conduire cette action au niveau international.

II. CONTRIBUTION DE LA CNUCED À UN DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ TIRÉ PAR LE COMMERCE

70. En tant qu'institution des Nations Unies expressément chargée des questions de commerce et de développement et en tant qu'organe de l'Assemblée générale, la CNUCED est indispensable pour faciliter le dialogue sur différentes conceptions de la mondialisation, et cerner

³ Voir la base de données de la CNUCED sur les fusions-acquisitions internationales, www.unctad.org/fdistatistics.

⁴ Voir la résolution 35/63 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980.

les nouvelles tendances en matière de commerce et de développement de manière à tirer profit de la mondialisation et à promouvoir l'intégration commerciale des pays en développement dans les meilleures conditions. Il faudra renforcer le rôle de la CNUCED en tant qu'instance permettant d'explorer de nouvelles idées, de promouvoir un consensus, de fournir de grandes orientations et de suivre la situation sur le terrain en vue d'optimiser les effets positifs sur le développement et de réduire le plus possible les coûts. On trouvera ci-après un certain nombre de suggestions tirées du Consensus de São Paulo, des résultats de l'examen à mi-parcours et du rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la douzième session de la Conférence. La CNUCED devrait renforcer sa capacité de suivre et de régler les problèmes déjà anciens qui se posent dans les domaines du commerce et du développement, tout en faisant face aux nouveaux problèmes. Elle devrait examiner les problèmes systémiques et stratégiques du point de vue du développement, et fournir des solutions et une aide pratiques et concrètes. Le rôle prépondérant de la CNUCED dans l'articulation des liens entre commerce et développement ressort clairement des résultats de l'examen à mi-parcours de l'application du Consensus de São Paulo, dans lequel la CNUCED a été priée «en tant qu'organe des Nations Unies expressément chargé du traitement intégré du commerce et du développement, de poursuivre ses travaux sur le commerce des biens, des services et des produits de base» et de poursuivre «... la coordination des activités du système des Nations Unies consacrées au commerce et au développement»⁵.

71. Conformément aux mandats qui lui ont été confiés, la CNUCED devrait poursuivre ses activités dans le domaine du commerce international des biens, des services et des produits de base (qui comprennent la recherche et l'analyse, la coopération technique, le dialogue intergouvernemental et la formation de consensus), en s'intéressant aux aspects suivants:

- a) Système commercial international (tant le système commercial multilatéral que les accords commerciaux régionaux) du point de vue du développement;
- b) Commerce Sud-Sud, SGPC et coopération économique entre pays en développement;
- c) Émergence du nouveau Sud dans les domaines du commerce international et du développement;
- d) Approche globale des questions relatives au commerce et au développement des produits de base;
- e) Énergie, commerce et développement;
- f) Accords commerciaux régionaux;
- g) Négociations commerciales, questions relatives au commerce, capacités commerciales, accession à l'OMC et situation après l'accession;
- h) Résultats du programme de travail de Doha de l'OMC axés sur le développement;

⁵ TD/B(S-XXIII)/7 (vol. I), par. 18.

- i) Préoccupations des PMA en matière de commerce, y compris l'accès aux marchés en franchise et hors contingent;
- j) Développement du secteur des services et négociations commerciales sur les services;
- k) Droits de propriété intellectuelle, transfert de technologie et développement;
- l) Renforcement des capacités productives, compétitivité et accès aux marchés pour les pays en développement;
- m) Secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, y compris les industries de la création;
- n) Obstacles non tarifaires (définition, identification, classification et mesures pour l'établissement de disciplines);
- o) Droit et politique de la concurrence et leurs incidences sur le commerce et le développement;
- p) Bases de données relatives au commerce et indicateurs du commerce et du développement;
- q) Questions transversales: commerce, pauvreté, création d'emplois durables, égalité entre hommes et femmes, mouvement de personnes physiques et intégration de la main-d'œuvre, et ajustement aux réformes commerciales;
- r) Questions relatives au commerce, à l'environnement et au développement, y compris les changements climatiques et le commerce et les nouvelles prescriptions strictes et complexes en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
- s) Aide au commerce, notamment aide au renforcement des capacités des pays en développement dans les domaines des institutions, de la réglementation, des infrastructures et de la mise en valeur des ressources humaines.

72. Il convient de donner à la CNUCED les moyens d'examiner les liens entre les problèmes anciens qui se posent dans les domaines du commerce et du développement et la mondialisation, tout en faisant face aux nouveaux problèmes. Il faudra poursuivre et renforcer la coopération entre les institutions, en particulier au sein du système des Nations Unies, ainsi que les partenariats avec la société civile et le secteur privé. Parallèlement, il faut veiller à ce que d'autres organes n'empiètent pas indûment sur les mandats de la CNUCED.
